**SIP\_4 - Notification d'un indu en cas d'absence de preuve d'une évaluation négative suivante**

Madame, Monsieur,

D'après la réglementation du chômage, un entretien d'évaluation concernant la recherche d'emploi doit être effectué au moins tous les 6 mois. Votre fils/fille peut conserver le droit aux allocations familiales jusqu'à la seconde évaluation positive à condition qu'il/elle continue de se présenter aux entretiens d'évaluation organisés par le Service régional de l'emploi, Actiris. Nous n'avons reçu encore aucune copie du résultat d'une nouvelle évaluation sur les efforts de votre fils/fille (nom, prénom, NISS) en matière de recherche d'emploi.

En raison de l'absence d'informations concernant une nouvelle évaluation, nous sommes contraints de récupérer les allocations familiales pour la période du ....... au ......

Le montant payé indûment a été calculé de la façon suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | Date du paiement | Montant payé | Dû | Montant à récupérer |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Total  |  |  |  |  |

Nous pouvons revoir notre décision si vous apportez la preuve que votre fils/fille a pris part à une évaluation du Service régional de l'emploi Actiris dans la période du ..... au ...... Envoyez-nous une copie du résultat de l'évaluation.

Si aucune évaluation n'a pu être effectuée, envoyez-nous également une déclaration d'Actiris à ce sujet.

Bien à vous,

Votre gestionnaire de dossier